

SEIVA

~~~~~

## Réunion plénière

**VENDREDI 29 NOVEMBRE 2002– 14 h 30 à IS SUR TILLE**

~~~~~

Compte rendu

Membres présents :

Lieutenant Colonel BIDAUD, représentant le Lieutenant Colonel CAROLI, du SDSIS
Monsieur Alain CAIGNOL, Président du Comité Régional pour l'Environnement
Monsieur Michel CARTIER, Université de Bourgogne, responsable du comité scientifique
Monsieur Bénigne COLSON, Maire de Frenois
Monsieur Henri CONSTANT, Conseiller Général du canton d'Is-sur-Tille
Monsieur DUPAQUIER, représentant Monsieur Alain MOREAU, Maire de Molo
Monsieur Pierre GARNIER, Maire de Poiseul La Grange
Madame Isabelle GIRARD-FROSSARD, représentant la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
Monsieur Alain HOUDAILLE, Président du Comité de Liaison des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature
Monsieur Henri JULIEN, Conseiller général du canton d'Aignay le Duc
Nathalie LAMANDE, représentant Mme Pascale HUMBERT, Directrice de la DIREN
Monsieur Bruno LAVOREL, Université de Bourgogne
Monsieur Jean-Patrick MASSON, Comité Valus
Monsieur Gérard NIQUET, Président de la SEIVA
Monsieur Jean-François SORNEIN, Directeur du CEA/Valus
Monsieur Patrick THABART, Directeur du SIRACEDPC
Monsieur Dominique VANDERSPEEJEN, représentant Monsieur Michel PASCAL, DRIRE

Membres associés présents :

Monsieur Michel MAILLOT, Maire d'Is-sur-Tille

Etaient également présents :

Monsieur Emmanuel AUBRY, Directeur de Cabinet du Préfet
Monsieur J. P. LE FAUCONNIER, Chargé des relations entre CEA/Valus et SEIVA
Monsieur MONTJOYE, stagiaire Préfecture
Madame Catherine SAUT, Chargée de Mission de la SIVA.
Monsieur Thierry THEVENIN, Assistant communication du CEA Valus
Madame Lucienne VITALLY, Secrétaire de la SEIVA
Madame Françoise VRAY, IRSN

Etaient excusés :

Monsieur Bernard BONNIT, Maire d'Aignan le Duc
Monsieur Daniel CADOUX, Préfet de la Côte d'Or
Monsieur Louis De BROISSIA, Sénateur de Côte d'Or et Président du Conseil Général de Côte d'Or
Madame Marie De MONJOUR, Présidente de l'Observatoire Régional de l'Environnement de Bourgogne
Monsieur Marcel FOLLEA, Maire de Granby le Château
Monsieur Louis GRILLOT, Sénateur de Côte D'or
Madame LE HY, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur Christian MYON, Conseiller général du canton de St Seine l'Abbaye
Monsieur Michel PASCAL, Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de
l'Environnement de Bourgogne
Monsieur Bernard PITRE, Maire de Le Meix
Monsieur Henri REVOL, Sénateur de Côte D'or
Monsieur François SAUVADET, Député de la Côte d'Or
Monsieur Jean-Pierre SOISSON, Président du Conseil Régional de Bourgogne

~~~~~

25 personnes sont présentes.

Monsieur Gérard NIQUET ouvre l'Assemblée Générale. Il remercie les personnes présentes ainsi que les excusés, qui manifestent ainsi un intérêt pour les travaux de la SEIVA.

## **1. INFORMATIONS :**

### **- SUR LA SEIVA : INTERVENTION DE M. NIQUET**

Les informations concernant la SEIVA sont présentées par le Président.

#### **- Evolution de la SEIVA**

M. NIQUET rappelle qu'il a représenté la Seiva lors de l'**exercice CRISATOMENAT**. En tant qu'observateur, il a pu juger sur place de l'organisation de l'exercice. L'ensemble paraît en ordre de marche, excepté quelques petits dysfonctionnements qu'il conviendra d'aborder lors de la réunion organisée en janvier 2003, en connaissance du débriefing national.

Le Président a proposé à tous les observateurs de faire part de leurs remarques pour que l'information ne soit pas perdue et pense que nous aurons rapidement ce retour de courrier pour bien préparer la réunion de janvier.

La suite de cet exercice sera aussi la **plaquette d'information sur le PPI**. Cette plaquette, financée par le CEA, doit être distribuée à tous les foyers de la zone d'action du PPI de Valduc. Pour donner notre avis sur le projet, le Président propose aux personnes intéressées de s'inscrire auprès de Catherine SAUT et de se réunir le mardi 3 décembre à 17 h à la DRIRE.

M. THABART, Directeur du Siracedpc et M. SORNEIN, Directeur de Valduc pourront présenter brièvement l'exercice et la plaquette.

M. NIQUET demandera au Directeur de Valduc de faire le point sur les incidents (voir plus loin).

L'application du **décret de juillet 2001** progresse, des arbitrages sont encore nécessaires entre l'armée, peu habituée à la concertation, et le ministère de l'industrie. Logiquement cette mise en place doit être réalisée début 2003. Voici la liste des sites concernés : Cherbourg, Brest, L'île longue, Cesta, Mont de Marsan, Toulon, Cadarache, Marcoule, Pierrelatte, Valduc, St Dizier-Luxeuil, Bill, Istres, Avord.

L'**ANCLI et l'IRSN** ont mis en place un protocole afin de normaliser leurs relations. Lorsque ce dispositif sera validé, les études de l'IRSN seront présentées aux CLI, donc à la Seiva, et l'IRSN pourra, à notre demande et celle de notre comité scientifique, valider une démarche en tant qu'expert.

Sans attendre la conclusion de la démarche de l'ANCLI, la SEIVA en relation avec L'IRSN, va mettre en place un **groupe de travail pour déterminer l'impact du centre en termes de doses**. Françoise VRAY, de l'IRSN, fera le point rapidement sur ce dossier.

Le **Comité scientifique et l'IRSN** peuvent développer une activité pour recevoir des stagiaires.

Les activités de la SEIVA se multiplient : visites, analyses, publication. Il est donc important de maintenir l'association en bon état de marche.

Depuis longtemps, le conseil d'administration, pour diverses raisons se réunit et délibère avec deux ou trois personnes au lieu de 8 initialement prévues. Ce n'est pas raisonnable d'autant qu'il faut dès à présent penser au remplacement même temporaire du Président qui sera absent du 15 avril à fin juin 2003.

**Pour le Conseil d'administration, M. MARC TUPIN** ne pourra plus venir, il faudra pourvoir à son remplacement. Pour les autres membres, le Président souhaite obtenir une position claire afin que l'on puisse procéder à d'éventuels remplacements pour retrouver la bonne efficacité de ce conseil.

**Pour le logement de la Seiva** hors de la DRIRE, un délai est possible jusqu'à l'été 2003. Il faut donc trouver un local non isolé qui puisse regrouper accueil-secrétariat, bureau du président, lieu de convivialité pour les réunions.

M. NIQUET a rencontré le Président LAZAR du CSSIN. Nous allons mettre en place une journée de réflexions et de formation pour l'organisation d'un grand **débat sur l'énergie nucléaire**. Vous serez sollicités pour participer à cette formation et ensuite pour suivre ou animer un débat pour les membres de la Seiva ou pour le grand public. Un expert peut intervenir. Tous les frais de formation, des experts seront pris en charge au plan national.

Le Président a évoqué le message que peut nous donner Françoise VRAY concernant les relations ANCLI/IRSN. Françoise VRAY pourra nous parler de l'exposition qui se tient à Dijon sur le Nucléaire sous Haute Surveillance. Je crois qu'à ce propos, M. Michel CARTIER a une proposition à nous faire. Nous l'entendrons sur l'ordre du jour. Trois points sont importants :

- Pour le premier, le Président signale les **bonnes relations avec l'ANCLI** avec laquelle nous participons à plusieurs activités.
- Le deuxième point est **la conférence des Présidents de Cli**, co-présidé par le DGSNR (le directeur général de la sûreté nucléaire et la radioprotection) et le Président de l'ANCLI. Cette conférence est importante par les informations et les rencontres qu'elle permet. Les membres de la SEIVA qui souhaitent participer à cette réunion sont invités à le signaler à Catherine SAUT.
- Un point encore : **le départ Thierry THEVENIN**. M. NIQUET tient simplement à dire qu'il est à la communication du CEA de Valduc depuis quatre ans. Il pourra, en fin de séance, exprimer son sentiment sur les années qu'il vient de passer en relation avec la Seiva.
- Enfin, le Président propose **une modification de l'ordre du jour** car M. MASSON ne peut rester au-delà de 15h30. Le point 6 « Fonctionnement » sera inséré entre les points 3 et 4.

Il propose aux membres que la prochaine assemblée générale se tienne le 7 juillet 2003 à Léry. Cette date ne pourra être validée qu'avec l'accord de Monsieur le Maire de Léry, M. CARRE.

Le Président demande de bien noter la proposition retenue pour la prochaine assemblée générale de la Seiva, afin qu'on ne lui dise pas comme il l'entend trop souvent : «vous prévenez trop tard pour la réunion».

#### **- PPI et exercice de crise :**

Le Président passe la parole à M. THABART

Celui-ci donne des informations sur la future Commission d'information et sur le décret du 5 juillet 2001. Il confirme que les arrêtés sont nombreux et portent sur les différents sites INBS de France. Ces arrêtés sont en cours de préparation et une finalisation aura lieu entre le ministère de l'Industrie et le ministère de la Défense. Il ajoute que d'après les renseignements qu'il a pu obtenir auprès du Délégué à la Sûreté Nucléaire, un projet d'arrêté devrait être transmis au préfet très prochainement pour avis, et après avoir été signé par le Ministre, devrait paraître, vraisemblablement en début d'année 2003.

Quelques mots sur Crisatomenat : il rappelle quels étaient les objectifs de l'exercice du 24/10/2002 :

- Premièrement : tester le PPI, (le plan particulier d'intervention),
- Deuxièmement : tester le plan d'urgence interne (les différents acteurs),
- troisièmement : tester la convention d'information entre la Préfecture et le directeur du CEA Valduc.
- Quatrièmement : tester la réponse apportée en terme de pression médiatique, la capacité des différents acteurs à répondre aux journalistes.

**Conclusions de cet exercice** : au niveau du traitement de l'information, il a été observé une décision assez rapide dans la levée de la mise à l'abri sur les communes de Lamargelle et Frenois. D'une façon générale, il a été constaté une bonne réactivité des services et un traitement très satisfaisant des différents incidents qui ont émaillé cette journée. Il a été noté un appui significatif des différents représentants nationaux ainsi qu'une bonne complémentarité d'intervention entre la préfecture et le Cea/Valduc.

Un point négatif cependant, le passage de la phase PPI à la phase post-accidentelle, plus difficile. Une réunion avec les élus et la SEIVA se tiendra au cours du mois de janvier. Elle dépend des autorités nationales qui sont en train de collecter les contributions.

La refonte du PPI prévoit également la réalisation de documents d'information qui sera remis à chaque habitant de la zone PPI et d'affiches qui devront être apposées dans des lieux publics. Un document est déjà proposé, suite à une contribution importante du CEA Valduc. Un bureau d'études sera choisi pour travailler la partie visuelle du document. La phase ultérieure sera la consultation des maires après avoir recueilli l'avis de la SEIVA et avant d'arrêter d'une façon définitive ce document qui sera alors diffusé à l'ensemble de la population et des habitants du secteur PPI.

M. CAIGNOL tient à dire à M. THABART qu'en lisant le journal local, il a noté qu'il n'y a pas eu de scénario catastrophe, que les sirènes n'ont pas été déclenchées dans un certain nombre de communes autour du centre, que la population n'a pas été associée. L'exercice de référence qui a été pris était plus petit et plus improbable. On n'a pas retenu la chute d'un avion sur un bâtiment tritium, ce qu'il avait suggéré lui-même il y a quelques temps. Est-ce qu'il est prévu de faire un autre scénario, d'autres exercices de crise où cette fois-ci la population sera mise en situation de crise ?

M. CAIGNOL a eu l'impression que c'était une catastrophe "administrative".

M. THABART répond qu'il apparaissait préférable notamment pour le préfet que les premiers concernés, à savoir les élus, soient bien informés du dispositif d'organisation de crise en cas d'événements majeurs sur le site nucléaire de Valduc. Il est clair que la prochaine étape devrait logiquement être d'associer la population sous une forme ou une autre à l'exercice.

Une question de M. JULIEN aux maires concernés par cette journée : y-a-t'il eu des réactions dans vos villages qui ont créé une certaine émotion ou crainte de vos habitants? Faut-il diffuser l'information immédiatement ?

M. NIQUET précise que cette question pourra être évoquée plus tard.

La parole est donnée à M. Jean-François. SORNEIN, directeur du centre CEA de Valduc.

#### - **INFORMATIONS SUR VALDUC :**

#### - **Exercice Crisatomenat :**

Pour répondre à la question de M. CAIGNOL sur le scénario catastrophe, M. SORNEIN précise que lorsque deux incendies se déclenchent dans la matinée, avec perte de filtration dans le bâtiment et rejet de plutonium dans l'environnement, il considère que c'est un scénario catastrophe. Le CEA n'a certes pas mis le feu au bâtiment, mais a joué un scénario surprise conçu par des personnes extérieures au centre ( découvert au fur et à mesure que les enveloppes étaient ouvertes). Il y a deux choses, le plan d'urgence interne, mis en œuvre régulièrement sur des

scénarios divers, joués en interne sur Valduc plusieurs fois par an, et des exercices impliquant tout le système national. Cela rajoute le déclenchement du PPI et représente un travail important avec la Préfecture. Pour répondre à M. JULIEN, l'attaque du 11 septembre et l'accident de Toulouse ont amené le CEA à poser des questions sur l'impact de Valduc en fonctionnement normal, les scénarios accidentels et leurs conséquences, permettant de trouver des réponses avant même l'exercice et donnant lieu à différentes idées. Le prolongement se fera par des réflexions sur la plaquette d'information et la distribution auprès des riverains. Une réunion peut être organisée pour le compte de la préfecture à la ferme de Valduc sur ce thème début 2003.

M. SORNEIN propose également, comme il est écrit dans le décret, d'organiser des réunions d'information une fois ces plaquettes distribuées, dans les villages.

#### **- Evénements survenus à Valduc :**

M. SORNEIN présente les événements survenus à Valduc sur 2002 déclarés à l'autorité de sûreté en temps qu'incidents significatifs (voir annexe). Il rappelle que les incidents significatifs ont une classification : l'échelle INES.

Le premier niveau est le niveau 1, puis cela monte en gravité jusqu'au niveau 7. En pratique, les incidents "hors échelle" sont aussi déclarés, au niveau 0.

Cette année, ont été déclarés 5 niveaux 0 et 1 niveau 1.

Les 5 niveaux 0 concernent pour l'essentiel du non-respect de procédure, ou la présence de traces de matière radioactive à un endroit où il ne devrait pas y en avoir, même si c'est dans une installation ou une boîte à gants

Les deux derniers incidents, le 29 juillet et 17 septembre, concernent les réseaux électriques. Le premier est une panne d'une heure, déclarée en incident afin de signaler aux autres centres et autres intervenants du nucléaire cette source d'incident. Dernier incident, le 17 septembre : perte d'alimentation électrique sur le centre. La procédure de remise en route de groupes électrogènes a été plus longue que prévu. 10 à 20 mn se sont passées avant la remise en route d'une partie du groupe et il s'est passé deux heures avant de re-basculer vers le réseau EDF, soit au delà de ce qui est admis. Cela a donc été classé niveau 1.

#### **- Objectifs 2003 :**

Entre 2002/ 2003, les effectifs du centre sont stables avec par contre une assez forte évolution des programmes. Les recrutements continuent : 75 personnes en 2002 pour un effectif de 1000 salariés Cea. En 2003, les départs à la retraite seront moins nombreux, de même donc pour les recrutements. Actuellement, l'augmentation régulière des travaux de rénovation d'installation est l'événement marquant : la distribution électrique, travail qui s'est étalé sur 2001/2002, la télésurveillance, travail qui va s'étaler sur 2002/2003/2004, plus les travaux de rénovation dans les installations. L'activité de fabrication des micro cibles pour les expériences de physiques menées à Bordeaux sur les grands lasers, a augmenté. Ces grands lasers sont en place depuis un an et sont en train de franchir des paliers en puissance. C'est une activité d'expérimentation de physique dans des domaines variés. C'est à Valduc qu'est fabriqué l'objet d'expérience, c'est à dire la petite cible sur lequel les lasers viennent focaliser leur énergie.

L'extension de bâtiment et d'installation faite à cette occasion à Valduc sera inaugurée cette année. Cette activité n'est pas nucléaire mais "froide".

Ce domaine de micro-technologie va entraîner en 2003 des contacts avec les PME-PMI régionales, comme avec les 2 autres domaines de compétence de Valduc : l'hydrogène et le micro usinage.

#### **- Départ de M. Thierry THEVENIN :**

M. SORNEIN fait part du départ de Thierry THEVENIN pour le CESTA, un autre centre du CEA en tant que chargé de la diffusion technologique autour du laser mégajoule auprès des entreprises, après avoir passé six ans à Valduc dont quatre à la communication. Thierry est un scientifique et un communicant et est remplacé pour la SEIVA par Jean-Patrick LE FAUCONNIER que certains ont déjà rencontré cette année puisque c'est lui qui a suivi le dossier PPI avec la Préfecture. Jean-Patrick LE FAUCONNIER est également un scientifique dans le

domaine de la radioprotection, sûreté –sécurité et intervention. Etant dans la cellule de sécurité du centre, il va assurer notamment la responsabilité d'ingénieur sécurité de l'établissement et sera le point d'entrée pour la SEIVA.

M. NIQUET remercie M. Jean-François SORNEIN et précise que le point sur les incidents, et le fait de bien définir la personne qui sera en liaison avec la SEIVA lui semblent importants. Ce sont des points qu'il faut effectivement bien évoquer de manière claire de façon à permettre de travailler.

## **6. FONCTIONNEMENT :**

### **- BUDGET 2002**

Le Président passe la parole à M. MASSON qui présente le budget 2002. Celui-ci appelle quelques commentaires.

#### **Les dépenses :**

- **Le poste Information** à hauteur de 20 551.42 €, les dépenses essentielles sont comme d'habitude "Savoir et Comprendre". C'est la dépense principale (2 numéros et 2 conférences également.) Une petite précision : pour chaque poste, on affecte, afin d'avoir une vision précise de ce que coûte chacun, du temps "ingénieur" et du temps "secrétaire".
- **Le "suivi de l'environnement"**, d'un montant de 22 967.90 €. Plusieurs éléments qui rentraient en ligne de compte étaient inhabituels puisqu'on avait l'analyse sur les feuilles de chênes, faisant l'objet d'un financement spécifique.
- **Le poste «fonctionnement»** s'élève à 23 856.42 €. La seule différence notable réside dans les frais d'affranchissements désormais payés par la structure, tout comme le téléphone. Le budget global est de 67 376 €.

#### **Les recettes :**

- **Cnasea** : les versements ont diminué puisque il a été décidé de pérenniser le poste de Catherine SAUT et d'utiliser le dispositif d'épargne consolidée : 3750 € sont donc épargnés et non versés cette année.
- **Le Conseil général** à hauteur de 4500 € pour la subvention exceptionnelle de l'étude sur les feuilles de chênes. Monsieur NIQUET intervient pour donner une information, qu'il a obtenue depuis peu, sur cette subvention. Elle ne sera pas payée en 2002 car l'étude n'est pas terminée. M. NIQUET en a discuté avec M. INGARGIOLA et les services du conseil général pour que cette subvention soit reportée en 2003, sachant qu'au vu des résultats partiels fournis, la bonne foi de la SEIVA n'est pas mise en cause. Ils proposent de reporter le versement en 2003. Un courrier a été envoyé dans ce sens. En conséquence, cette somme ne peut plus apparaître en recettes en 2002. M. MASSON précise que le budget sera modifié.
- **Le Conseil régional**, qui ne subventionnait plus la SEIVA depuis plusieurs années. La subvention est de 13 720 €, ce qui ramène une parité avec les autres financeurs de la SEIVA. Le versement est par contre subordonné pour 50 % à la production de factures justificatives et 50 % sur la base des factures. Ceci crée un petit problème, puisqu'on ne peut pas dans ce cas-là financer l'emploi ou les cotisations sociales.
- Enfin, **une augmentation de l'autorité de sûreté** de 3750 € pour financer l'étude sur les feuilles de chênes, ce qui signifie que cette somme n'apparaîtra pas dans notre budget 2003. M. NIQUET intervient pour dire que l'on peut se poser la question de savoir si le Conseil régional continuera à nous verser une subvention en 2003, ce qui était leur souhait.

### **- BUDGET PREVISIONNEL 2003 :**

#### **- les dépenses :**

- **Information** : 3 numéros de « Savoir & comprendre », donc une somme plus conséquente. Il en va de même pour les frais de déplacements qui sont ici de 2000 €. Pour mémoire 2081 € pour 2002, participation colloques équivalente, documentation. On passe de 20 500 € à 23 650 €, l'augmentation étant essentiellement due à la parution de trois numéros de "Savoir & comprendre" au lieu de deux.

- **Suivi de l'environnement** : on passe de 23 000€ à 20 650 €.  
- Quant au **fonctionnement**, la question du logement se pose. Il existe un problème de fond. Est-ce que la mise à disposition d'un logement va se transformer en subvention ? En fait, le Président précise que cela pose deux questions, effectivement cette question là et celle du paiement réel de la subvention, à savoir si cette subvention sera une ligne de budget dans le cahier de la DRIRE ou bien si cela sera une véritable subvention qui sera versée sur le compte de la SEIVA.

- **Les recettes** :

- Ministère de l'industrie et de l'Environnement 13 720 €, la DRIRE (logement à valoriser) 2439 €,  
- Conseil général (fonctionnement) 4570 €,  
- Conseil Général (Emploi jeune) 9 909 €,  
- Conseil régional de Bourgogne 13 720 €.  
Les financeurs sont quasiment également répartis : 1/3 - 1/3- 1/3.  
- Le CNASEA : 18174 € et autres remboursements : 3027 €.

Plusieurs questions restent donc en suspens pour les recettes et le local. Le Conseil Régional avec ses règles de fonctionnement ne nous facilite pas les choses. Il n'est pas évident de trouver un ensemble des factures à un instant T étant donné que cette subvention doit être dépensée avant le mois de décembre. Tous nos budgets doivent être dépensés avant fin décembre, ce qui est problématique.

M. MASSON précise que la structure a globalement assez d'argent pour fonctionner très correctement : c'est la répartition interne, comme il a déjà attiré l'attention à une précédente assemblée générale, au sein du budget qui pose des difficultés de fonctionnement.

M. NIQUET ajoute qu'il a posé la question à M. LACOSTE de l'Autorité de Sûreté et qu'il attend la réponse, pour que le versement de notre subvention soit directement effectué sur le compte de la SEIVA, sachant qu'elle est une association. Pour qu'une subvention puisse être directement versée sur le compte, il faut qu'il y ait une personne au moins représentant l'Autorité de la Sûreté qui fasse partie des membres de la structure. Or, la DRIRE est membre. Le chemin parcouru depuis 1996 concernant le budget est grand : en effet le Préfet, M. BAREL, qui avait créé la structure en 1996, avait dit que la SEIVA n'avait pas besoin de crédits, et elle dispose aujourd'hui de presque 70 000 €.

- **EMPLOI** :

Un autre aspect important même si les conséquences ne sont pas considérables. Nous avons eu une difficulté dans la gestion de la retraite complémentaire en ce qui concerne Catherine SAUT. Nous devons rembourser des arriérés sur la retraite complémentaire qui est obligatoire en tant qu'employeurs, et Catherine SAUT en tant que salariée. Nous avons donc réparti la somme en cause en ce qui concerne la salariée sur la totalité du contrat qui reste à courir, c'est-à-dire 53 mois. Cela aboutit donc à une diminution du salaire de 31 €. La proposition est la suivante, c'est que l'on compense cette somme dans le salaire de Catherine SAUT de telle manière à maintenir son salaire net.

M. NIQUET est tout à fait favorable à cette proposition si le budget le permet. On peut mettre cette proposition au vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. CAIGNOL voit une avance Ancli de 2500 € sur le budget 2002 qui n'apparaît pas dans les recettes. Catherine SAUT précise que cette avance a bien été remboursée et apparaît en remboursement divers.

Il s'agit d'une avance ponctuelle pour le fonctionnement d'un colloque. C'est très ponctuel et cela ne doit pas se reproduire. Pour être clair, Catherine SAUT est seul personnel SEIVA/ANCLI. Elle a un contrat emploi jeune pour la Seiva et un contrat de travail supplémentaire payé par l'ANCLI. Lorsqu'elle travaille pour l'ANCLI, elle travaille effectivement dans les limites de son contrat de travail. Lucienne VITALLY travaille bien sûr pour faire du courrier, mais très peu.

M. CAIGNOL demande si l'ANCLI finance le local, le fonctionnement classique, le matériel.

M. MASSON intervient auprès de M. CAIGNOL pour lui demander s'il veut savoir si la Seiva finance l'Ancli sans contrepartie.

M.MASSON précise qu'il peut arriver que Catherine SAUT travaille sur du matériel de la SEIVA pour le compte de l'ANCLI. Il faut essayer de clarifier la situation et dire qu'il y a une partie ANCLI identifiée et une partie SEIVA identifiée. Il faut que la SEIVA prenne une décision.

M. SORNEIN intervient pour dire qu'il n'y a pas de frontière étanche du domaine de l'ANCLI et celui de la Seiva. Il lui semble que le fait que Catherine SAUT soit impliquée dans des réflexions sur l'ANCLI est au bénéfice de la SEIVA.

M. CAIGNOL précise qu'il faut qu'il y ait un équilibre budgétaire.

M. NIQUET précise que si nous sommes amenés à déménager dans d'autres locaux, il demandera à l'ANCLI de participer à la location. Ce sont des choses qui vont se mettre en place.

Le Président demande à l'assemblée si elle a d'autres questions à poser.

Une question concernant le tirage des numéros, en 2002 : le coût moyen par numéro est de 3000 € environ et sur 2003 pour trois numéros on constate une baisse du coût moyen par numéro. Quelles sont les raisons qui expliquent cette baisse ? Tous les numéros n'ont pas le même nombre de pages.

Après délibération, ces deux budgets sont adoptés à l'unanimité.

#### - **LOGEMENT** :

Avant que J.P. MASSON ne s'en aille, M. NIQUET lui précise qu'il reste un point important, celui du logement.

Aujourd'hui, la ville de Dijon dispose de deux formes d'hébergement, une au centre municipal des associations, gratuit, mais avec une difficulté majeure : les bureaux sont déjà pris, et partagés entre plusieurs associations qui n'ont pas de salariés. La deuxième solution existante est celle de locaux dispersés, achetés à un moment ou un autre par la Ville de Dijon et voués à la démolition. Cela suppose donc que l'association puisse assumer le chauffage, l'électricité, les impôts locaux, l'eau, toutes les charges et avoir une logistique complète (photocopie.....). Concernant le centre municipal des associations, il bénéficiera au 1<sup>er</sup> janvier d'une telle logistique. Beaucoup d'associations fonctionnant en année scolaire, il faut attendre le 1/9/2003 pour voir si une place se libère.

#### - **VIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** :

M. NIQUET aborde la vie du Conseil d'administration.

Pour qu'un conseil d'administration vive, il faut élire des membres mais pour qu'une association puisse vivre, il faut que le conseil d'administration puisse prendre des décisions rapidement et les faire appliquer. Il faut trouver une formule qui permette de fonctionner normalement. C'est un aspect qu'il faudra régler.

Le deuxième point concerne le remplacement de Marc TUPIN qui suite à des charges personnelles importantes ne peut plus faire partie du conseil d'administration. M. JULIEN précise qu'une personne d'ECHALOT sera peut-être disponible.

#### - **VICE-PRESIDENCE DE LA STRUCTURE ET VACANCE DE LA PRESIDENCE** :

Maintenant se pose le problème de la vacance au moins temporaire de la Présidence. C'est un problème qui peut être important si l'on considère que le Président a un rôle. M. NIQUET va être absent et, retraité, à terme souhaite s'en aller. Un vice-président existe sur le papier mais de fait ne vient jamais, c'est Alain HOUPERT. Il est radiologue, conseiller général, Maire de sa commune. Il a trop de charges et ne peut plus venir.

M. CONSTANT précise qu'il a déjà donné sa réponse. Il ne faut rien changer en quoi que ce soit.

M. NIQUET dit qu'il faut qu'il y ait un nom ou un responsable ou plusieurs personnes responsables, de façon que s'il arrive un problème on sache à qui s'adresser. C'est cela la vraie difficulté.

M. CONSTANT rappelle qu'il avait été question que le Président soit un scientifique membre du collège. Il n'a jamais été question que ce soit un élu.



Le Président demande à M. CARTIER s'il est intéressé.

M. CARTIER répond qu'il a été sollicité plusieurs fois. Il est un scientifique. Il est ici à l'assemblée en tant que responsable du comité scientifique.

Cette question sera délibérée au prochain conseil d'administration en février.

## **2. CRISATOMENAT ET DOCUMENT D'INFORMATION DE LA POPULATION :**

Le Président s'adresse aux membres et leur demande de se reporter au document qui leur a été remis et qui doit servir à la réflexion pour cette plaquette.

Bien sur, il n'est pas question que l'on discute de ce texte aujourd'hui, mais le Président propose une réunion le 3 décembre 2002 à 16h. M. SORNEIN souhaite que le CEA ait des avis de personnes extérieures.

M. NIQUET retient donc la date du 3 décembre à la DRIRE, les autres personnes ne pouvant pas venir pourront faire part de leurs commentaires ou remarques sur cette plaquette pour mardi ou mercredi au plus tard.

## **3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1/07/2002:**

Celui-ci appelle quelques remarques qui proviennent toutes du CEA. Plus une petite erreur qui provenait d'un mauvais terme employé et qui nous a été signalée par M. Alain CAIGNOL, M. NIQUET rappelle les modifications provenant du CEA.

Aucune objection n'étant faite, les modifications du compte-rendu du 1<sup>er</sup> juillet 2001 sont adoptées à l'unanimité.

## **4. LES TRAVAUX DE LA SEIVA – 2EME SEMESTRE 2002 :**

Le Président signale qu'il va être abordé un point essentiel pour la vie de la structure : les différents travaux effectués par la Seiva au cours du deuxième semestre 2002.

Il passe la parole à M. CONSTANT qui va parler de la commission Environnement et des différentes visites qui ont pu être faites dans le cadre de la commission Environnement.

### **- VISITES DE VALDUC ET DU CENTRE DE STOCKAGE DE SOULAINES**

M. CONSTANT précise qu'effectivement il y a eu une activité assez importante puisqu'il y a eu l'exercice Crisatomenat à laquelle bien sur la SEIVA a participé en tant qu'observateur.

### **- VISITE DE SOULAINES LE 7 OCTOBRE**

Ce centre recueille les déchets à vie courte, les déchets d'une activité faible et moyenne depuis maintenant 1992. Il traite 97 % des déchets de Valduc et nous concerne donc particulièrement. Sa capacité est de un million de mètres cube. La durée d'exploitation prévue est de trois cents ans à l'issue desquels les déchets stockés auront atteint un niveau de radioactivité comparable au niveau naturel. Il nous a été précisé que ce centre était globalement bien perçu par la population.

### **- VISITE DE VALDUC SUR LE THEME DES DECHETS, LE 7 NOVEMBRE**

Cette visite a permis à 12 membres de découvrir les moyens de tri et de conditionnement des déchets radioactifs de type "alpha", Le centre CEA de Valduc manipule du plutonium, de l'américium (descendant du plutonium) et de l'uranium. Les déchets issus de ces procédés sont de type "alpha", ils sont d'abord triés dans l'installation TRI-RAD, puis conditionnés dans différents contenants en fonction de leur activité radioactive : fûts, caissons métalliques. Prêts à être entreposés, ils sont dirigés selon leur contenu vers le centre CEA de Cadarache, le centre de l'Aube ou les installations spécifiques d'entreposage du centre CEA de Valduc, en attendant une solution définitive de stockage.

Le traitement des effluents radioactifs a été présenté, avec d'une part la filtration et d'autre part l'évaporateur industriel. Les installations d'entreposage avaient déjà été visités et nous avons pu suivre le circuit de ces matériaux vers leurs différentes destinations avec présentation de ces caissons métalliques de grands volumes.

La philosophie est de réduire au maximum les volumes, de reconcentrer tout ce qui était possible et de ne mettre aucune technique nouvelle en place dont on ne connaît pas la solution pour éliminer les déchets. Dans l'esprit c'était quelque chose de tout à fait important.

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT** :

Le directeur du centre a présenté le rapport du comité hygiène et sécurité – conditions de travail 2001, qui recense et analyse les incidents et rejets du centre, ainsi que les accidents du travail et la dosimétrie des travailleurs.

Le service de protection contre les rayonnements (SPR) de Valduc a fait le point sur les transports de matières radioactives. Ces transports respectent des règles internationales et nationales, strictes et adaptées aux spécificités de la radioactivité (voir Savoir et Comprendre n°9). Le centre CEA de Valduc, installation nucléaire de base secrète, respecte ces consignes. Les incidents de transports sont, au même titre que les incidents de fonctionnement sur le centre, déclarés à l'autorité de sûreté nucléaire et classés selon une échelle INES adaptée.

- **Conférence de M. METIVIER** :

Monsieur CONSTANT demande s'il peut parler la conférence de M. METIVIER. Cela va peut être évoqué plus tard.

M. CONSTANT précise que cette conférence a été très intéressante car elle a amené un certain nombre d'éléments de connaissance par rapport à la radioactivité naturelle. Cela a rappelé la confusion souvent faite entre le rayonnement naturel ou non, et que quelle qu'en soit l'origine, les effets de la radioactivité sont ensuite les mêmes pour les mêmes doses, notion à garder en tête pour bien comprendre l'hypothèse d'une "adaptation" de l'organisme aux doses, montrant que des organismes soumis de façon régulière semblaient moins réagir que les mêmes organismes moins accoutumés, notions quelque peu surprenantes.

- **CAMPAGNE D'ANALYSES**

Catherine SAUT présente les résultats 2001, les prélèvements 2002 et les projets 2003.

Le Président demande à l'assemblée si elle a des questions à poser sur le résultat de la campagne. Puisque cela va être publié dans « Savoir & Comprendre », il sera toujours temps d'en reparler.

- **ETUDE SUR LES FEUILLES DE CHENES ET GROUPE DE TRAVAIL « IMPACT SANITAIRE DU CENTRE »**

~~Le Président passe la parole à~~ Françoise VRAY ~~qui va~~ présente l'étude concernant l'utilisation de feuilles de chênes dans le calcul d'impact de Valduc et l'étude projetée sur la détermination de l'impact sanitaire global du centre de Valduc, non plus en terme d'activité mais en terme de doses. ~~Françoise VRAY prend la parole.~~

**Historique rapide des relations SEIVA-IRSN**

~~Le Laboratoire d'Études Radioécologiques Continentales et de la Méditerranée (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) est intervenu pour la première fois à la demande de la~~

~~SEIVA en commission environnement du 16 mai 2001, pour présenter rapidement une étude sur la dispersion du tritium autour de Marcoule, réalisée au début des années 90. La SEIVA a demandé au LERCM de réaliser un travail similaire une étude sur la dispersion du tritium autour de VALDUC, comme il l'avait fait autour de Marcoule.~~ Une proposition technique et financière a été soumise à la SEIVA durant l'été 2001 et les 40 prélèvements proposés ont été effectués entre fin septembre et début octobre 2001.

Par ailleurs, en commission environnement du 13 mars 2002, le CEA-VALDUC a transmis à la SEIVA un rapport présentant les résultats d'études similaires à celle proposée par l'IRSN, réalisées autour de VALDUC en 1987, 1988 et 1998, ainsi qu'un document relatif à l'étude d'impact radiologique des rejets tritiés du centre.

### **Objectifs de l'étude proposée par l'IRSN**

Le plan d'échantillonnage proposé en 2001 par l'IRSN a pour objectif d'établir une carte de l'impact des rejets du centre sur l'environnement, en s'appuyant d'une part sur des mesures réalisées sur un indicateur biologique fixant le tritium durant plusieurs mois (feuilles de chênes), d'autre part sur un calcul de la dispersion des rejets du centre. ~~Ce calcul utilise les données météorologiques recueillies sur le site et l'activité en  $^3\text{H}$  rejetée par voie atmosphérique, données fournies par le CEA. Les calculs de dispersion sont considérés comme valides par la communauté scientifique depuis plusieurs décennies. La comparaison des deux cartes permet de s'assurer de cette validité dans le cas précis du centre de VALDUC. Cette comparaison permet également d'estimer la contamination globale de l'indicateur, liée à la présence de tritium dans l'air autour de l'installation. Cette estimation est fournie directement par les mesures, sans aucun calcul autre que la simple dispersion du rejet par les vents. Ceci permet de n'utiliser aucune valeur de paramètres, lesquelles devraient être admises ou vérifiées. Cette réponse varie cependant d'un site à un autre.~~ Il sera également nécessaire de s'intéresser à la période de rejet la plus influente sur la contamination des feuilles (période végétative complète, période de forte croissance des feuilles ?).

### **Évaluation de l'impact radiologique du site**

L'étude précédemment évoquée apporte donc des éléments d'information sur l'impact des rejets atmosphériques de VALDUC sur l'environnement, qui permettent notamment de comparer cet impact à celui d'autres installations situées dans d'autres régions. ~~Néanmoins, elle fournit peu d'éléments contribuant à une évaluation de l'impact radiologique de l'installation : seules la vérification de la cohérence du calcul de dispersion et la détermination des mécanismes les plus influents sur la contamination de l'environnement sont utiles pour un calcul de l'impact radiologique.~~

La SEIVA ayant fait part à l'IRSN de son intérêt pour les études d'impact sur l'homme, l'IRSN a exposé brièvement en commission environnement du 7 novembre 2002 les grandes étapes des évaluations de risques liés au fonctionnement d'une installation :

- 1) **Identification des dangers** : ensemble des travaux qui permettent de sélectionner les substances à étudier parmi toutes celles potentiellement émises par l'installation ;
- 2) **Évaluation des expositions** : ensemble des travaux qui permettent de déterminer, par le calcul ou/et la mesure, les activités ou concentrations des polluants dans tous les composants de la chaîne alimentaire, puis de calculer une exposition/dose de/à la population en utilisant un scénario de mode de vie (habitudes alimentaires et comportementales)
- 3) **Définition des relations dose-réponse** : si l'objectif est d'évaluer un risque encouru par la population du fait du fonctionnement normal de l'installation, une relation dose-réponse pour chaque substance doit être choisie parmi les connaissances toxicologiques ou épidémiologiques disponibles ;

~~Caractérisation des risques : étape de calcul utilisant les données issues des étapes 2 et 3 pour exprimer le risque encouru par la population.~~

M. NIQUET demande s'il y a des questions à poser sur la première étude qui est en cours sur les feuilles de chênes.

M. NIQUET demande quand les résultats seront disponibles.

Françoise VRAY répond que l'analyse et l'exploitation de ces résultats est encore très partielle. L'ensemble de ce travail fera l'objet d'un rapport qui sera transmis à la SEIVA en fin de premier trimestre 2003.

M. NIQUET demande si aucune question n'est posée sur les premiers travaux et sollicite Françoise VRAY pour parler de ce que l'on envisage de faire avec l'IRSN.

Françoise VRAY rappelle que pour qu'un organisme comme la SEIVA puisse cautionner les résultats d'une telle étude, il est indispensable qu'elle soit informée sur tous les éléments des calculs et/ou participe à tous les choix qui sont faits à chacune de ces étapes.

Un scénario doit être choisi et la Seiva doit cautionner les résultats. Catherine SAUT doit s'occuper de la partie technique

Un groupe de travail doit participer et montrer son intérêt.

La SEIVA doit participer au choix du scénario. L'IRSN peut aider au niveau des informations techniques.

M. NIQUET remercie l'IRSN pour sa participation.

- **SAVOIR & COMPRENDRE N°15 :**

Le numéro 15 qui paraîtra au mois de décembre 2002 concerne :

**1/ LA CRISE:**

**Une organisation de secours nationale**

- Les accidents dans les INB : organisation et ~~préparation~~préparation
- Les missions du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la Défense (DSND)

**La préparation autour du centre CEA de Valduc**

- le Plan Particulier d'Intervention du centre CEA de Valduc
- l'organisation de crise au centre CEA de Valduc

**2/ Les actualités de la SEIVA**

- **COMITE SCIENTIFIQUE :**

Monsieur CARTIER résume les travaux de ce comité.

**- Conférence de Jean-Pierre MANIN**

Monsieur Michel CARTIER précise que cette conférence a réuni plus de 60 ~~peronnes~~personnes, sur le thème « **Radioactivité : origines et dangers.** ». Les différentes sources de radioactivité et les effets sur la santé, ont été présentées. Les questions du public ont porté entre autres sur les risques des installations d'ionisation, les conséquences de l'accident de Tchernobyl.

**- Modification de la composition du comité :**

Le comité scientifique s'élargit puisque M. Jean LEVEQUE et M. Paul ALIBERT, de l'Université se sont déclarés intéressés, ainsi que M. SAUNIER.

#### **- Stages :**

Les laboratoires vont préciser les thèmes et le nombre de stagiaires que l'on peut accueillir. La structure ne peut pas recevoir plus de deux stagiairesstagiaires.

A ce sujet, M. J.F. SORNEIN suggère des formations dans le domaine alimentaire et socio-économique, un stage sur les habitudes alimentaires des habitants autour de Valduc.

#### **- Conférences :**

Le Comité va organiser différentes manifestations, notamment :

❖ Une conférence sur l'énergie éolienne qui sera animée par Jean-Marc NOEL, consultant. Celle-ci aura lieu à l'Amphithéâtre DROUOT à Dijon le jeudi 12 décembre 2002, à laquelle seront conviés les étudiants de maîtrise environnement et du DESS ERE.



❖ La visite d'une exposition de l'IRSN à la Toison d'Or, avec la colleberationcollaboration d'un représentant de l'IRSN et un représentant de l'ASN, sur le thème du Nucléaire sous haute surveillance. La date du 18 décembre est retenue pour accueillir les membres de la SEIVA.

❖ Le comitécomité scientifique va proposer d'inviter un représentant de la CRII RAD pour une conférence sur les conséquences de Tchernobyl, au printemps 2003.

Le comité scientifique participera au groupe de travail sur l'impact de Valduc.

### **5. PARTICIPATIONS EXTERIEURES :**

#### **- L'ANCLI :**

M. NIQUET déclare qu'il est important que l'ANCLI fonctionne bien. Il faut respecter la loi sur la transparence.

#### **- L'EXPOSITION ASN/IRSN «LE NUCLAIRE SOUS HAUTE SURVEILLANCE»**

Voir intervention de M. Michel CARTIER

#### **- LA CONFERENCE DES PRESIDENTS DE CLI**

Une conférence des Présidents de CLI est organisée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire le mercredi 11 décembre 2002 et portera principalement sur la radioprotection. Les membres de la SEIVA peuvent participer à cette réunion et s'inscrire auprès de Catherine SAUT.

### **7. CALENDRIER PREVISIONNEL ET PROJETS POUR 2003**

#### **- VISITES DE VALDUC ET VISITE EXTERIEURE**

#### **- Valduc :**

Depuis le 23 juin 1996, nous devons être à la troisième treizième visite du centre (2 visites par an).  
Un certain nombre de choses ont évolué entre-temps.

- Fabrication des micro cibles laser, qui concerne 50 personnes
  - Bâtiment 140 – l'usinage de l'uranium
- 1<sup>ère</sup> visite le mercredi 19 mars 2003.

Autre proposition : les aspects logistiques et techniques (rénovation installation électrique des groupes électrogènes, climatisation chauffage)

M. CAIGNOL pose le problème des rejets.

M. J. F. SORNEIN répond qu'il préfère rénover la sécurité incendie, par exemple, que de réaliser une prouesse technologique en passant de 0.5 à 0.3 g de H<sup>3</sup>/an rejeté.

#### **- Visites extérieures :**

Au choix :

- le Centre de médecine nucléaire du Parc avec M. PELLETIER
- le laboratoire de recherche de l'IRSN sur l'environnement à Cadarache
- le centre d'information du laboratoire de Bure

#### **- CAMPAGNE D'ANALYSE 2003 :**

Voir intervention de Catherine SAUT

#### **- ACCUEIL DE STAGIAIRES :**

Voir intervention de M. Michel CARTIER

#### **- CONFERENCES :**

Voir intervention de M. Michel CARTIER

#### **- SAVOIR & COMPRENDRE NUMEROS 16, 17 ET 18**

##### Savoir et Comprendre numéro 16

- ❖ Dossier « Analyses 2001 » - Parution : mars 2003

##### Savoir et Comprendre numéro 17

- ❖ Dossier « Expertise IRSN/SEIVA sur les feuilles de chênes » - Parution : juin 2003

##### Savoir et Comprendre numéro 18

- ❖ Dossier à définir - Parution : décembre 2003

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

#### **- Assemblée générale :**

La prochaine assemblée générale plénière aura lieu le vendredi 11 juillet 2003 à Léry si

M. CARRE est d'accord pour nous accueillir.  
M. Pierre GARNIER propose Poiseul la Grange.

**- Projet :**

M. J.F.SORNEIN nous fait part d'un projet « chauffage à la paille » en cogénération à Valduc. Chaufferie basée sur la combustion de la paille. Cela rejette du CO<sup>2</sup>.

Position de Valduc : ce projet est valable s'il recueille l'assentiment des élus.

Condition de validité : que cela reflète un intérêt général.

M. Gérard NIQUET clôt cette séance et remercie les membres de leur participation à cette assemblée.

~~~~~

Le présent compte-rendu, visé par le Président, sera soumis à approbation lors de la prochaine réunion plénière.